

**Cellule de veille pour l'égalité de genre
de la Conférence des OING
Mandat 2018-2021
Adopté par la Commission permanente le 23 avril 2018**

Contexte :

Depuis de nombreuses années, la Conférence des OING se saisit des richesses et des défis que l'égalité de genre pose aux Etats membres du Conseil de l'Europe. Le monde doit évoluer avec un changement de paradigme primordial pour construire des sociétés pleinement cohésives, inclusives, dans le respect des droits humains pour une évolution nécessaire des lois nationales et leur application et pour une meilleure égalité entre les femmes et les hommes.

La Stratégie de l'Egalité du Conseil de l'Europe 2018-2023, lancée en mai 2018 à Copenhague ainsi que des nombreuses recommandations adoptées par le Comité des Ministres en la matière d'égalité, s'impose à la Conférence des OING. Dans ce cadre, il est proposé à la Commission permanente de créer une Cellule de veille qui alimentera le travail de toutes les composantes de la Conférence des OING sur ce sujet transversal. Cette « Cellule de veille » facilitera l'élaboration de positions communes argumentées, y incluant une analyse prospective des phénomènes d'intégration et permettra à la Conférence des OING de réagir de façon appropriée, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire et de mutualiser les connaissances et l'expertise de ses membres.

Fonction :

La Cellule de veille aura les missions suivantes :

- Réceptionner des informations, des alertes, particulièrement du réseau d'OING agissant sur le terrain dans le spectre thématique concerné. Ces informations constitueront des matériaux utiles qui pourront être analysés par la Cellule de veille ;
- Recueillir et rendre visibles des bonnes pratiques en la matière ;
- Proposer une analyse des informations reçues à la lumière des travaux menés au sein du Conseil de l'Europe et des autres organisations et institutions internationales et européennes notamment à partir des instruments juridiques internationaux s'appliquant à l'égalité du genre ;
- Alimenter les travaux de la Vice-présidente en charge de l'égalité et de l'ensemble des commissions thématiques ;
- Élaborer des positions argumentées à proposer à la Commission permanente ;
- Proposer des actions au Bureau et à la Commission permanente ;
- Proposer à la Conférence des OING, à travers ses composantes, des prises de position collectives face aux phénomènes identifiés.

Composition :

Compte-tenu de son caractère opérationnel, la taille de la Cellule de veille pour l'égalité de genre devrait permettre des échanges efficaces et des méthodes de concertation rapide. La cellule constituera un réseau élargi de collaborateurs qui contribueront à l'envoi des informations et à leurs analyses argumentées.

Méthode de travail :

Les informations reçues se référeront à la politique d'égalité de genre, aux normes et standards promus par le Conseil de l'Europe en la matière.

Organisation :

- Concertation suite à la réception de l'information ;
- Délai défini quant à la réponse à faire à l'émetteur ;
- Transmission de l'analyse au Bureau de la Conférence des OING qui prendra la décision sur la suite à donner :
 - demande à une commission thématique d'y faire référence pour étude ou débat lors de la session de la Conférence des OING ;
 - production d'un communiqué par le Bureau ;
 - intégration dans l'agenda de la Commission permanente ainsi que celui de la réunion plénière de la Conférence des OING, en accord avec l'article 1.4.7 du Règlement de la Conférence ;
- La Vice-présidente en charge de l'égalité, en liaison avec la Présidente établira le dialogue avec les instances en charge d'égalité de genre au sein du Conseil de l'Europe.

Critères d'impact :

De façon générale, la finalité de la Conférence des OING est de rester vigilante aux conditions dans lesquelles les Etats agissent en matière d'égalité de genre, de soutenir les ONG dans leur mission démocratique, de surveiller le respect des droits humains. Dans ce contexte, la régularité de la réception d'informations et la production d'analyses argumentées sont particulièrement importantes.

L'analyse produite par la Cellule de veille doit faciliter la transformation des problèmes repérés en problématiques qui permettront l'élaboration d'une expertise juridique, sociale, philosophique, d'éducation et sociologique, ainsi que des actions de plaidoyer auprès des instances du Conseil de l'Europe.

Etapas suivantes :

- Identifier les expert(e)s contribuant à l'analyse des informations ;
- Identifier les OING spécialisées des autres qui ne sont concernées que par un point particulier ;
- Faire un inventaire non exhaustif des travaux menés par les OING.